

**Le conseil municipal de SAINT VICTOR DE CESSIEU dûment convoqué le 18 août 2022, se réunit dans la salle du conseil, sous la présidence de M Jean-Pierre LOVET, Maire.**

**Présents :** : Irène Badin, Maryline De Roeck, Maxime Durand, Isabelle Ferroud, Isabelle Fournier, Jean-Charles Gallet, Collette Gruffaz, Sébastien Montfollet , Yoann Saugey, Ludovic Vincent, Sébastien Terrier, sébastien Ollagnier, Nicolas Maljournal, Alda Lacan

**Absents excusés :**

Sylvie Haller a donné pouvoir à Yoann Saugey

Maud Pitault a donné pouvoir à Alda Lacan

Michel Bontoux, Sandrine Taramasz

Le quorum étant atteint le Conseil municipal peut débiter.

**Jean-Charles GALLET a été nommé secrétaire de séance.**

## APPROBATION DE LA SÉANCE PRÉCEDENTE

Le compte-rendu du Conseil municipal du 4 juillet 2022 a été transmis à l'ensemble des membres. Aucune objection n'étant soulevée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1

### 1. DEL 20220901 CREATION DE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE

Séverine BELMONT vient de quitter notre structure le 31 Août 2022 et Isabelle MONTMITONNET arrivera le 10 octobre pour la remplacer.

Le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

**Il est proposé au conseil municipal la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe et la suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.**

Après avoir entendu M le Maire dans ses explications complémentaires, Il demande à l'assemblée de se prononcer à ce sujet.

Abstention : 0

Opposition : 0

Approbation : 17

Le Conseil municipal approuve la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe et la suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe

## **2. DEL 2022 09 002 Fixation du taux de promotion des avancements de grade**

M le Maire informe l'assemblée des dispositions de l'article L522-27 du Code général de la Fonction publique et concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux :

L'avancement de grade n'est pas de droit mais résulte d'une décision expresse de l'autorité territoriale. L'avancement de grade est accordé aux agents remplissant les conditions d'ancienneté ou de réussite à un examen professionnel.

5 personnes sont éligibles Mmes REVOL, ERBS, ANSELME, MAESTRE, ROLLAND après inscription sur le tableau d'avancement et validé au dernier Conseil municipal du 4 Juillet 2022.

Depuis la loi du 19 février 2007, les collectivités doivent définir elle-même des taux de ratios pour l'avancement de grade de leurs agents, appelés également « ratio promu-promouvable ».

Les ratios sont déterminés par le conseil municipal pour l'ensemble des grades auxquels les agents de la collectivité peuvent prétendre.

Le ratio est le rapport entre le nombre d'agents qui pourront être promus et le nombre d'agents qui remplissent les conditions statutaires (ancienneté de service effectif, examen professionnel...)

Les ratios sont compris entre 0 et 100 % et peuvent être identique à chaque cadre d'emploi

**M le Maire propose d'appliquer le taux de ratio d'avancement de grade à 100 %.**

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE :

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

1 D'adopter les ratios suivants : 100 %

2 D'autoriser M le Maire à signer tous les documents nécessaires

3 d'inscrire des crédits suffisants au budget communal

## **3. DEL 2022 09 03 ACQUISITION MAISON D'HABITATION PARCELLE AK 101**

M. le maire expose au conseil que la maison d'habitation au 84 route de vaux 38440 Saint-Victor de Cessieu, parcelle AK 101 pour 703 m2 est en vente.

Cette parcelle est située sur une Zone OAP au sein du PLUI et la commune souhaiterait l'acquérir afin de réaliser son projet.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du conseil municipal instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Saint-Victor de Cessieu,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie le 8 août 2022 adressée par URBA RHONE, Cabinet d'Urbanisme, en vue de la cession moyennant le prix de 249 000 €,

Vu l'estimation du service des Domaines en date du 25 mai 2022,

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire :

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré :

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

DECIDE d'acquérir par voie de préemption la maison d'habitation parcelle AK 101.

AUTORISE M le Maire à signer les documents nécessaires à cet effet.

Les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune.

#### **4. DEL 2022 09 03 ACQUISITION ET FRAIS D'ACQUISITION PARCELLE AS 33 ET AS 35**

Monsieur Sébastien MONTFOLLET informe qu'en vue d'agrandir la forêt de Vallin, il est proposé d'acquérir 4 hectares de bois appartenant à M. Richard DURAND.

Il est proposé de faire cette acquisition au prix de 1 500 € l'hectare (estimation communiquée par les services de la SAFER) des parcelles suivantes :

- AS 33 : 9 610 m<sup>2</sup>
- AS 35 : 32 080 m<sup>2</sup>

Il informe que dans le cadre de sa politique en faveur de la filière bois, le département de l'Isère soutien l'acquisition de parcelles forestières par les collectivités locales pour :

- Encourager le regroupement foncier forestier et lutter contre le morcellement de la forêt
- Favoriser la gestion durable des forêts
- Favoriser la mobilisation durable des bois locaux

Le dossier doit comporter une expertise sur la localisation, la qualité des terrains à acquérir et leur valeur de vente.

Monsieur le maire complète et dit que le ténement est :

- Supérieur à 4 hectares
- Attenant à la parcelle AS 60, parcelle forestière productive
- Contiguë au sentier « PDIPR »

Ce projet satisfait donc les conditions sollicitées par le département.

La commune s'engage à ne pas revendre les parcelles acquises pendant au moins 15 ans.

*Il est proposé au conseil municipal,*

**D'ACCEPTER** l'acquisition des parcelles AS 33 et 35

**D'APPROUVER** le prix d'acquisition de 1 500 € / hectare

**DE SOLLICITER** une aide du département pour l'acquisition de ces parcelles forestières

**DE PRENDRE EN CHARGE** les frais d'acquisition.

**D'AUTORISER M** le Maire à signer l'acte

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

### Sébastien MONTFOLLET – URBANISME

#### **Discussion sur l'évolution de l'OAP du village avec notamment la mise en vente de la parcelle du Vival :**

L'achat de la parcelle AK101 ne peut pas être dissocié de la mise en vente du Vival.

La commune se doit d'avoir un raisonnement d'ensemble sur l'OAP du village.

M MONTFOLLET rappelle que l'EPORA a été sollicité afin qu'elle fasse une proposition directement aux vendeurs (dans le but d'éviter les frais d'agence).

L'EPORA a évoqué avec les propriétaires un achat à 255 000 euros

Entre temps les propriétaires auraient reçu une offre supérieure, aucune DIA n'est arrivée en mairie pour l'instant...

Une réflexion devra être réalisée pour savoir comment la commune souhaite gérer ce dossier (soit laisser intervenir un privé, soit se porter acquéreur pour maîtriser le foncier et savoir si elle souhaite exercer son droit de préemption)

### Colette GRUFAZ

- Réunion prévue le 15 septembre 2022 pour aborder le sujet du repas des aînés
- Organisation d'un prochain café citoyen

### Sébastien Terrier - CADRE DE VIE

- Les façades de la poste sont en cours de traitement par la Société BEL de Cessieu
- Le remplacement des fenêtres de l'ancien bâtiment de l'école primaire (salles 7, 8 et info). La pose se fera un mercredi, mais certainement pas avant fin octobre/début novembre.
- Nous sommes toujours en attente d'un retour de l'entreprise ayant posé les fenêtres du nouveau bâtiment de primaire et qui doivent intervenir dans le cadre de leur garantie décennale.
- Réunion de la commission le 20 septembre 18h30

### Maxime DURAND - ANIMATION VIE ASSOCIATIVE

- Fête de la Sainte Victorienne, de très bons retours de la part de nos administrés
- Mercredi 21 septembre réunion avec les associations
- Prochaine échéance marché de Noël vendredi 16 et samedi 17 décembre 2022
- Création d'un comité des fêtes en cours

### Isabelle FOURNIER - INFORMATIONS COMMUNICATION

- Bulletin municipal :  
En cours de préparation
- Correspondant Dauphiné Libéré :  
Candidats en cours de recrutement
- Modification ramassage sacs jaunes :

Une distribution de bacs de poubelle jaune va être faite courant octobre par le SYCLUM sur toutes les communes, du 17 au 20.10.22 pour notre commune

- Supports communication :

Nombre d'abonnés à ce jour :

Page Facebook 1711

Illiwap 822

Modification de l'agenda pour faire évoluer le site internet

### Jean-Pierre LOVET

- **CAISSE DES ECOLES**
  - Le nombre d'élèves est stable : 241 inscrits
  - L'équipe pédagogique est complète
  - Le personnel est en place et une réunion de pré rentrée du personnel a permis de préciser l'organisation du service périscolaire
  - Intervention du Maire auprès de l'inspectrice AESH pour obtenir la nomination d'une AVS pour le dispositif ULIS
  - Mme Morel va nous fournir les emplois du temps des ATSEM

- **RESTAURATION SCOLAIRE**

- Environ 160 repas par enfants en moyenne par jour
  - La Commune a la capacité d'accueillir tout le monde au restaurant scolaire et en garderie
  - Les agents qui avaient demandé des adaptations de leur emploi du temps ont été entendus
  - Les tarifs n'ont pas été augmentés
  - Réunion avec les agents toutes les 7 semaines environ
  - Réunion le mercredi, Le Maire, Doriane et Stéphanie pour faire le point sur la semaine écoulée
  - Attention particulière à la gestion administrative et financière de la structure
  - Dans la relation des taches, Alda assure la relation Mairie-Ecole, suit le projet scolaire et la relation avec les parents d'élèves
- 5 nouvelles instits et engouement pour le projet E3D

- **INFO DIVERSE**

- M le Maire a reçu la société VMC qui nous livre le bois déchiqueté pour alimenter le réseau de chaleur.  
Après négociation, la tonne de bois déchiqueté passe de 30 euros à 37 euros.  
300 tonnes seront livrées en moyenne par an ce qui représente un surcout estimé à 2 100 euros.

- **GENS DU VOYAGE**

- Cette année s'est mieux passée, remerciement à Maxime pour son implication dans la gestion de ce dossier
- Rencontre de la Présidente pour évoquer l'indemnisation des agriculteurs et intervention au prochain conseil communautaire pour évoquer le sujet

- **ORDURES MENAGERES**

Réponse du courrier à envoyer au Conseil

- **POT DE DEPART SEVERINE**

Vendredi 16 septembre à 18h30

## **INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES**

- **Fermeture de la boulangerie**, une reprise est en cours, un dépôt de pain au bureau de tabac sera disponible.
- **Commissions communales :**  
M le Maire informe que M Louis GUIEM a envoyé une candidature pour participer à certaines commissions, les commissions sont ainsi modifiées :

<b>Commissions</b>	<b>Membres</b>
Cadre de vie et environnement	Sébastien Terrier- Sébastien MONTFOLLET - Irène BADIN - Michel BOUTOUX - Isabelle FERROUD - Sébastien OLLAGNIER - Yoann SAUGEY - Sandrine TARAMASZ - Nicolas MALJOURNAL - Louis GUIEM
Vie Associative - Animation - Sport - Culture	Maxime Durand - Sylvie HALLER (conseillère déléguée) - Michel BOUTOUX - Irène BADIN - Isabelle FOURNIER - Colette GRUFFAZ - Sébastien OLLAGNIER - Maryline DE ROECK - Ludovic VINCENT - Maud PITAULT - Yoann SAUGEY - Nicolas MALJOURNAL - Louis GUIEM

Fin de séance à 21h02



Saint-Victor de Cessieu, le 19 septembre 2022  
Le Maire, Jean-Pierre LOVET

